

## Réunion du 24 mars 1993

Le vingt quatre mars mil neuf cent quatre vingt trois,  
à 14h 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu  
ordinaire de ses séances, sous la présidence de M<sup>r</sup> JOSEPH  
LICHONET, maire. La séance a été publique.

Date de convocation: 17 mars 1993

Présents: MM. JOSEPH. FERRET, MAONE-PHELIPPEAU,  
VIOUET, BOURREAU, BORDERON, MARTIN, MARIAUD

Absent: M. ALARY

Secrétaire de séance: M<sup>r</sup> BORDERON Raymond.

### 22. Équarrissage

M<sup>r</sup> le Maire donne lecture à l'Assemblée de la circulaire du 9  
février 1993 donnant compte rendu de la réunion du 29/01/93  
proposant de constituer un fonds de mutualisation permettant de  
compenser les pertes que pourraient subir en 1993, les sociétés  
d'équarrissage. Le paiement de l'entretien des cadavres d'a-  
nimaux aux sociétés d'équarrissage par paiement sur la  
caisse de mutualisation évitera le règlement direct par les éle-  
veurs et propriétaires d'animaux d'élevage, domestiques ou  
sauvages (chiens, chats...). Il est demandé une contribution com-  
munale de 1,30F par habitant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord  
à l'unanimité. La somme s'élève soit 1,30F x 127 = 165,10F

sera inscrite au Budget Primitif 1993.

225. Ramassage ferrailles.

M<sup>r</sup> le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'une lettre du S.I. ROMPEGA proposant le ramassage des ferrailles par l'entreprise de M<sup>r</sup> Durand JP. 16110 RIVIERES et l'organisation d'un calendrier de ramassage dans chaque commune.

Le Conseil Municipal, après consulté, donne son accord pour un ramassage bi-annuel de tous les appareils ménagers, ferrailles, vieilles literies, téléviseurs de...

226. Convention point de puisage.

M<sup>r</sup> le Maire communique au Conseil Municipal modèle d'une convention point de puisage de défeuse des forêts contre les incendies; au cas où, un particulier autoriserait la DDAF à aménager l'accès à un étau et point de puisage, l'accès des véhicules de secours et le pompage dans l'étau des quantités d'eau nécessaires en cas d'incendie, la commune devrait s'engager à assurer la remise en état des aménagements détériorés par les services de secours (accès, point de puisage, signalisation).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, au cas où l'occasion se présenterait, donne son accord à l'unanimité.

227. Compte Administratif 1992.

Le Compte Administratif 1992, présenté par M<sup>r</sup> JOSEPH, maire et porté par Mme VIOLLET, conseillère municipale, est examiné par le Conseil Municipal.

Section de Fonctionnement

|           |            |
|-----------|------------|
| Recettes: | 681 529,96 |
| Dépenses: | 293 171,78 |
| Excédent: | 388 358,18 |

Section d'investissement.

|           |           |
|-----------|-----------|
| Recettes: | 7 5396,09 |
| Dépenses: | 7 5396,09 |

en équilibre.

Situation finale: excédent de l'année 1992: 388 358,18 F.

Restes à réaliser 254 083,67 F : - 254 083,67 F

Excédent après restes à réaliser: 134 274,51 F.

227 Budget Primitif  
1993.

Section de Fonctionnement  
Recettes: 760 625 F  
Dépenses: 760 625 F dont 376 410 F pour dépenses d'investissement.

Section d'investissement

Montant des recettes:  
- Subventions 138 589 F  
- Produit des emprunts 220 000 F  
- Récupération TVA 5 750 F  
- Prélèvement sur R. Fond. 376 410 F  
740 749 F

Montant des dépenses:  
Remb. emprunts: 2323 F  
Acquisition de biens meubles 40 000 F  
Travaux bâtiments 662 617 F  
Travaux voirie 34 120 F  
Acquisition titres et valeurs 1 679 F  
740 749 F

Ent. Gortand.  
Vote à l'unanimité.  
Avenants Salle des fêtes: N° 1. Lots 2: 629 167 F. Lot n° 1: Ent. Boyer. 362 45,77 F. Lot n° 3. Ent. Marchalon. 136 21 F.

fait et délibéré en mairie les jour, mois et an susdits.  
Ont signé les membres présents.

~~Joseph~~ ~~Marret~~ ~~Alphonse~~  
~~Joseph~~ ~~Martin~~ ~~Mariquid~~